

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 / 2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le

ID : 005-210500773-20260129-202509-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six

le 26 janvier à 9 heures

**le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 19 janvier 2026

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie,

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Demande de subvention Vertical Race de la Montagne de Beauregard.

Madame le Maire indique que l'association Montagnes Queyras, en collaboration avec Anim' Agnel, Festi Saint-Véran et l'ESF de Molines Saint-Véran, va organiser, comme l'année dernière, sur le domaine skiable de Molines/Saint-Véran, le samedi 7 mars 2026 à 17h30, « La Vertical Race de la Montagne de Beauregard ». Cette épreuve de ski-alpinisme est inscrite au calendrier national de la FFME. Cette course est ouverte à tous.

Pour financer l'organisation de cet événement, l'association a sollicité auprès de la commune une subvention de 400 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer la subvention d'un montant de 400 € à l'association Montagnes Queyras pour l'organisation de la Vertical Race.

Vote : Pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

